

nous l'espérons, sans léser les droits provinciaux, donneront des résultats de nature à rendre notre peuple plus heureux et prospère.

Le discours du trône mentionne le décret du Conseil prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques soviétiques socialistes—autrement dit, l'embargo russe. Cette mesure a reçu de tous les coins du Canada des commentaires tellement élogieux qu'il n'est pas nécessaire d'en parler longuement dans cette Chambre. Le décret est daté du 27 février dernier, mais il a sa source dans une loi adoptée à la session spéciale du parlement fédéral, au mois de septembre dernier. Qu'il me suffise de dire que le parlement de Québec a témoigné son approbation au gouvernement du Canada pour avoir prohibé l'importation des produits russes qui font concurrence à ceux de notre pays. Pour que le gouvernement de Québec félicite le gouvernement actuel du Canada, il faut que la mesure adoptée soit de la plus haute importance pour toutes les classes de la société.

La loi des pensions approuvée à la dernière session du seizième Parlement sera modifiée; telle qu'elle existe, elle n'est pas satisfaisante. Le trésor fédéral paie 50 pour cent des pensions aux provinces qui s'engagent à payer l'autre moitié. Vu que les finances de plusieurs provinces ne permettent pas l'application de cette loi, ces provinces qui ne peuvent pas en bénéficier sont aujourd'hui obligées de payer leur quote-part, sans en recevoir aucun avantage. Une modification s'imposait. Les provinces du Canada seront allégées d'un lourd fardeau et ceux que les infirmités de l'âge empêchent de gagner leur vie béniront la main qui les secoure.

L'assistance aux écoles techniques recevra de la population un accueil sympathique. L'instruction technique mérite l'encouragement de la députation. Dans mon comté, à Edmundston, nous avons une école technique qui justifie son existence. Nous avons dépensé un capital initial considérable, croyant que le gouvernement fédéral continuerait l'octroi déjà voté. Lorsqu'on apprit que l'ancien gouvernement avait décidé de discontinuer cet octroi, il y eut presque une panique dans notre ville. Cela voulait dire la fermeture de l'école technique presque indispensable à nos jeunes gens qui désirent apprendre un métier pour mieux gagner leur vie. Je félicite donc le gouvernement de prendre des mesures pour continuer l'aide aux écoles techniques.

Je n'ai pas le temps de toucher à toutes les mesures préconisées dans le discours du trône, mais ces mesures font prévoir pour le pays une période de grande prospérité. Elles sont, entre autres: révision du tarif; nomination d'une

nouvelle commission du tarif; économie dans les finances; remaniement de la loi de naturalisation et de celle du droit d'auteur; modifications à la loi des pensions; aide à l'agriculture, aux écoles techniques et à la construction d'une route Trans-Canada; assistance à l'écoulement de notre récolte de blé; conférences interprovinciale et impériale, à Ottawa; contrôle plus efficace des achats gouvernementaux. C'est tout un programme d'action, un programme qui démontre que les promesses faites au peuple n'étaient pas des promesses vaines pour capter des votes, mais des promesses qui devaient se réaliser et donner aux citoyens du pays la certitude du retour aux conditions qui devraient toujours exister dans notre beau et grand pays.

Un vétéran de notre politique canadienne, l'honorable Thomas Chapais, disait l'autre jour, à Québec: "Le 28 juillet dernier, le verdict électoral mettait à la tête du pays le grand homme d'Etat qu'est M. Bennett, un des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais produits. Remarquez-le bien, disait-il, ce sera le verdict de l'histoire."

Ce grand homme d'Etat, aimé et respecté par ceux qui siégeront longtemps à votre droite, Monsieur l'Orateur, peut compter dans cette Chambre sur l'appui d'un parti uni et loyal. Il peut compter aussi sur le suffrage des électeurs du Canada. La province du Nouveau-Brunswick, sa province natale, est fière de lui, et le peuple canadien se rend compte qu'il a trouvé en lui un sauveur.

(Traduction.) On a dit, monsieur l'Orateur, que c'était une chose nouvelle lorsque, la semaine dernière, pour la première fois depuis la Confédération, Son Excellence le gouverneur général n'était pas présent à l'ouverture du Parlement.

Si je ne me trompe, c'est aussi la première fois depuis la Confédération qu'un Acadien a l'honneur de présenter la motion en réponse au discours du trône. Ce fait importe probablement peu au reste du Canada. Cependant, les Acadiens, élément important de la partie est du pays, se rappelleront longtemps cette occasion et n'oublieront pas la largeur d'esprit du premier ministre et de ses collègues à cet égard. Permettez-moi de dire que les Acadiens sont des citoyens paisibles, fiers de leurs ancêtres, fiers de leurs coutumes et de leur langue, et plus fiers encore de vivre sous la couronne britannique. Tout mouvement tendant à affaiblir le lien qui nous unit à la métropole serait fortement désapprouvé. J'apprécie absolument l'honneur qui m'est conféré. Cet honneur ne m'est pas dû personnellement; il revient plutôt à mes commettants qui ont loyalement appuyé notre parti le 28 juillet dernier.